



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
0702771 S

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf de Paris
75656 PARIS CEDEX 13
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

751

Madame CHLOE LONETE
36 RUE ROGER SAENGRO
94270 LE KREMLIN BICETRE

Le 05/09/2021

Le directeur de la Caf de Paris certifie que :

CHLOE LONETE, née le 22/06/2002

a perçu les prestations suivantes pour les mois d'**octobre 2020 à mai 2021** :

PRESTATIONS	MONTANT
octobre 2020	
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹ <i>rappel sur la période de 01/09/2020 à 31/10/2020</i>	456,00 €
1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES	
novembre 2020	
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	228,00 €
1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES	
décembre 2020	
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	228,00 €
1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES	
janvier 2021	
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	228,00 €
1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES	
février 2021	
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	228,00 €
1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES	

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 050920211103 3700370006
NAT13B MAT 0702771 S -
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 751 -



07027711041100000000

mars 2021

Aide personnalisée au logement (Apl) ¹ 228,00 €

1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES

avril 2021

Aide personnalisée au logement (Apl) ¹ 228,00 €

1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES

mai 2021

Aide personnalisée au logement (Apl) ¹ 228,00 €

1. Montant versé à : ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES

- Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de Paris.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 050920211103 3700370006
NAT13B MAT 0702771 S -
PAGE 2/2 IDX B 1041101 V 751 -



07027711041100000000